RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 70433
Numéro SIREN : 508 451 697
Nom ou dénomination : SERVADE

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/004802

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

830611

Dénomination : SERVADE
Adresse : 815C chemin du Razas ZI les Plaines 26780 Malataverne -FRANCE-

n° de gestion : 2008B70433
n° d'identification : 508 451 697

n° de dépôt : A2020/004802
Date du dépôt : 24/07/2020

Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du 18/06/2020

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DRÔME)

830611

08B04033 2014802

SERVADE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 815 C, Chemin du Razas
Z.I. Les Plaines, 26780 MALATAVERNE
508451697 RCS ROMANS

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS I F
24 JUIL. 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 18 juin,
A 8 heures,

La société NOVARC, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 905 997,75 euros, ayant son siège social à MALATAVERNE (26780) – 815 C, Chemin du Razas – ZI Les Plaines, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 380 765 131,
Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Noël REY,

Associée unique de la société SERVADE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société NOVARC, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société NOVARC, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, la société s'est trouvée impactée par des mesures de fermeture du site et de chômage partiel des salariés.
Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité. Cet évènement n'a aucun impact sur les comptes clos au 31/12/2019, mais les incidences sur l'exercice 2020 de cette situation sont difficiles à appréhender à ce jour.

II - A pris les décisions suivantes :

-
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

.....

DEUXIEME DECISION

.....

TROISIEME DECISION

.....

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société NOVARC
Monsieur Jean-Noël REY